

## FICHE ACTION N°4

### Améliorer les conditions d'accueil des touristes



#### Objectif prioritaire 2 :

#### Capter une clientèle touristique au bénéfice des bourgs en renforçant les éléments d'attractivité touristique du territoire

|   |   |                                   |
|---|---|-----------------------------------|
| Fonds mobilisé et montant   | Fonds mobilisé<br><b>FEDER</b>  | Montant prévisionnel<br>391 543 € |
| Pour les fiches FEDER – Typologies d'actions de l'objectif spécifique 5 qui seront actionnées, à titre indicatif                | 5.2.1 Une ingénierie renforcée dans les territoires<br>5.2.3 Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales  |                                   |
| Version consolidée  | 01/01/2021  |                                   |
| Indicateur(s) de réalisation associé(s)<br>Indicateur(s) de résultat associé(s)   | <p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : les indicateurs sont renseignés par l'Autorité de Gestion Régionale à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie.</p> <p><b>À l'échelle des programmes :</b> il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultats tels que prévus dans le programme régional et dans le Plan Stratégique National (ex : création d'emploi).</p> <p><b>À l'échelle de la stratégie du GAL :</b></p> <p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers programmés</li> <li>- Nombre d'hébergements soutenus</li> <li>- Montant total de dépenses publiques</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés et/ou maintenus</li> <li>- Taux d'évolution de la consommation liée au tourisme</li> </ul> |                                   |
| Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets | L'économie touristique représente un enjeu important de développement local dans la mesure où les revenus générés permettent de renforcer l'économie de proximité et de rééquilibrer le modèle de développement du territoire.  |                                   |

attendus sur le territoire,  
plus-value du  
Développement Local  
par les Acteurs Locaux...)

Il s'agit donc de capter davantage de clientèle touristique, génératrice de retombées économiques, en augmentant l'attractivité touristique du territoire grâce à un positionnement différenciant et innovant.

Le Territoire de Guéret dispose déjà de nombreux prérequis indispensables pour se positionner comme une destination touristique : desserte autoroutière, qualité des paysages, sites touristiques d'importance et offre diversifiée d'activités de pleine nature.

L'accueil sur le territoire compte tout autant que les activités et animations qui y sont proposées. L'accueil des touristes se décline autour des questions d'information, de mobilité et d'hébergements. Des insuffisances restent à combler dans ces domaines pour pouvoir concrétiser la vocation touristique du territoire. Les lacunes concernent essentiellement les hébergements alors que ceux-ci constituent l'une des principales clés d'entrée de la destination campagne.

#### **Objectifs de la fiche-action :**

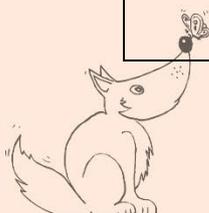
- **Développer et qualifier les hébergements touristiques en adéquation avec les attentes de la clientèle touristique en termes de qualité, de services proposés, et de type de séjour souhaité : itinérance, rassemblement familial, expérience pleine nature...**
- **Perfectionner l'accueil des touristes et faciliter leur séjour sur notre territoire.**

La plus-value pour le Développement Local par les Acteurs Locaux sera notamment attendue sur la nouveauté des opérations, leur caractère structurant, la démarche partenariale, voire mutualisée, ou encore l'effet levier de l'aide pour la réalisation d'une action.

#### **Effets attendus :**

- Augmentation de la visibilité de l'offre touristique.
- Augmentation du volume de consommation touristique sur le territoire.
- Professionnalisation des acteurs touristiques

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Types d'actions soutenues | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Opérations visant à renforcer l'offre d'hébergements touristiques aux caractéristiques, non cumulatives, suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de grande capacité (10 personnes et plus),</li> <li>- insolites, atypiques,</li> <li>- d'étape, en lien avec l'itinérance (randonneurs, trailers, cyclistes, cavaliers, ...)</li> </ul> </li> <li>❖ Opérations de montée en gamme des hébergements et/ou d'adaptation aux attentes des touristes.</li> <li>❖ Mise en réseau des acteurs touristiques dans un objectif de professionnalisation et de promotion de la destination et des activités touristiques.</li> <li>❖ Actions, aménagements, équipements touristiques durables pour améliorer l'accueil et faciliter le séjour.</li> <li>❖ Actions d'ingénierie</li> </ul> |
| Bénéficiaires éligibles   | Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.   |
| Conditions d'éligibilité  | <p>Pour les opérations visant à renforcer l'offre d'hébergements touristiques et pour les opérations de montée en gamme des hébergements et/ou d'adaptation aux attentes des touristes, seuls les types d'hébergements suivants pourront bénéficier d'une aide européenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hébergements touristiques de grande capacité (10 personnes et plus)</li> <li>- Hébergements touristiques insolites, atypiques</li> <li>- Hébergements touristiques d'étape</li> </ul>  |
| Coûts éligibles           | Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.   |
| Inéligibilités            | <p>Les dépenses de personnel présentées sont limitées à 1 Equivalent Temps Plein maximum et à 12 mois consécutifs maximum.</p> <p><b>Bénéficiaires inéligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les SCI</li> <li>- Les particuliers : personne physique sans SIRET et agissant à titre professionnel et privé en dehors de toute activité professionnelle</li> </ul>  |



|   |  |
|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole</li> </ul> <p><b>Dépenses inéligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses d'auto-construction</li> <li>- Les contributions en nature</li> <li>- Dépenses indirectes de l'opération. <i>Les dépenses indirectes ne sont pas ou ne peuvent pas être directement rattachées à une opération, tout en demeurant nécessaires à sa réalisation : dépenses administratives et de personnel habituelles, telles que les frais de gestion, de recrutement, de comptabilité et de nettoyage, les frais de téléphone, d'eau et d'électricité.</i></li> <li>- Amortissement de biens</li> <li>- Achat de terrain</li> <li>- Achat de biens immeubles</li> <li>- Contrats de crédit-bail</li> <li>- Parkings</li> <li>- Voirie et Réseaux Divers (VRD)</li> <li>- Frais de port et frais de transport</li> <li>- Frais de personnel des emplois ou contrats aidés</li> <li>- Salaires et indemnités des participants</li> </ul> |
| Éligibilité temporelle des dépenses           | <p>FEDER : 01/01/2021</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'État. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.</p>  |
| Lignes de partage avec les autres dispositifs | <p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER objectif spécifique 5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors objectif spécifique 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors objectif spécifique 5), dont notamment les lignes de partage suivantes :</p> <p>Os 1.3 du programme régional FEDER-FSE+ : "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs", notamment pour les hébergements touristiques portés par des PME dont le coût est supérieur à 1,5M€.</p> <p>Priorité 7 - Massif-Central du Programme 2021-2027 FEDER, FSE+, FTJ, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône-Saône et Massif Central / Typologie d'actions 7.5.2.5 – Renforcer l'attractivité touristique du Massif Central.</p>   |
| Principes/Modalités de sélection              | <p>Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.</p>  |

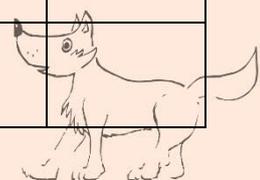
|   |   |
|---|---|
| Fonctionnement du dispositif              | Au fil de l'eau   |
| Taux max. d'aide publique                 | 100% dans la limite des règles nationales et européennes.   |
| Taux d'aide                               | FEDER : jusqu'à 60%<br>Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales   |
| Type de soutien                           | Subvention  |
| Planchers                                 | FEDER : <b>Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles</b> sur l'opération présentée et de <b>15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle</b> après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide. |
| Plafonds                                  | <b>100 000 € d'aide FEDER</b>   |
| Modalités de versement                    | Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.   |
| Recours à des Options de Coûts Simplifiés | Voir réglementation en cours pour le programme FEDER.   |
| Réglementation aides d'État               | La réglementation des aides d'État est applicable en fonction des projets.  |
| Éligibilité géographique                  | Voir critères d'éligibilité de FEDER  |

Contribution à la mise en œuvre des

### Ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra

dédiée à la transition énergétique et écologique.

| 6 ambitions  | négatif | neutre | positif |
|--|---------|--------|---------|
| <b>1. Reconstituer les ressources naturelles</b><br>Obj. 1 : Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité<br>Obj. 2 : Reconquérir la biodiversité<br>Obj. 3 : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous<br>Obj. 4 : Réduire l'empreinte humaine : écoconception et réduction de déchets      |         |        | ★       |
| <b>2. Ancrer les solidarités au cœur des transitions</b><br>Obj. 1 : Encourager la persévérance scolaire et relancer l'ascenseur social<br>Obj. 2 : Allier inclusion et transitions dans les parcours de formation professionnelle<br>Obj. 3 : Ecrire ensemble un nouveau récit pour une justice sociale et environnementale |         | ★      |         |
| <b>3. Se nourrir : accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires</b><br>Obj. 1 : Étendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations   |         |        |         |



|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| Obj. 2 : Transformer les produits agroalimentaires au plus proche des territoires de production et consommation<br>Obj. 3 : Rendre accessible à toutes et tous des produits sains, locaux et de qualité  |  |   | ☆ |
| <b>4. Innover pour une économie responsable et durable</b><br>Obj. 1 : Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi<br>Obj. 2 : Renforcer notre souveraineté par l'innovation à impact<br>Obj. 3 : Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement économique  |  |   | ☆ |
| <b>5. Se déplacer et habiter dans des territoires adaptés aux changements climatiques</b><br>Obj. 1 : Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire<br>Obj. 2 : Promouvoir la transition de l'habitat pour tous, et en particulier pour les jeunes<br>Obj. 3 : Accompagner des territoires équilibrés et résilients  |  | ☆ |   |
| <b>6. Prévenir et soigner : une approche unifier de la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes</b><br>Obj. 1 : Préserver les environnements et le vivant comme condition de la bonne santé de chacun<br>Obj. 2 : S'engager pour une santé durable dans toutes les filières économiques<br>Obj. 3 : Développer de nouvelles méthodes préventives, diagnostiques et thérapeutiques dans les trois santé<br>Obj. 4 : Mieux comprendre, sensibiliser et former pour anticiper les menaces sanitaires |  | ☆ |   |



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

